

Directives en matière de durabilité au sein de l'Union (UNES)

Mobilité

- Le transport individuel motorisé est réduit autant que possible et n'est utilisé qu'en cas de nécessité absolue.
- Les moyens de transport respectueux de l'environnement sont généralement privilégiés.
- Dans la mesure du possible, il est systématiquement renoncé aux voyages en avion.
- L'avion ne peut être utilisé que si les critères suivants sont remplis :
 - La destination n'est pas accessible en moins de 15 heures en train ou en bus.
 - La destination n'est pas accessible en moins de 24 heures en train de nuit ou en bus de nuit.
 - La durée du séjour est d'au moins 72 heures.
 - Le prix du vol est deux fois plus élevé que le coût de l'alternative, compensation comprise.
- Si un vol est effectué dans le respect de ces critères, toutes les émissions doivent être compensées.
- Pour autant que les circonstances le justifient, une personne qui fait face à un cas d'urgence médicale ou personnelle est autorisée à rentrer d'un événement en avion. La co-présidence statue sur les cas litigieux.

Restauration

- De manière générale, les aliments servis sont végétariens.
- Les aliments sont également, dans la mesure du possible, végans, régionaux et de saison et ils respectent les critères écologiques les plus stricts.

Ressources

- Lors de l'achat de matériel, une attention particulière est accordée à l'impact environnemental des matériaux. L'UNES s'appuie sur le principe des 9R : Refuse, Rethink, Reduce, Reuse, Repair, Refurbish, Remanufacture, Repurpose, Recycle, Recover.

Finances

- L'UNES veille à choisir des partenaires qui adoptent des pratiques durables et éthiques.
- Elle place son argent dans des banques axées sur la durabilité.

- L'UNES évite toute collaboration avec des entreprises problématiques en matière de durabilité.
- De plus, elle tient compte des aspects éthiques lors de l'obtention de sponsoring et prend des décisions pour chaque cas. En particulier pour les sponsorings qui ne revêtent pas un caractère particulièrement stratégique (tels que les cadeaux de Noël, etc.), aucun don en argent ou en nature ne doit être accepté de la part d'entreprises dont les problèmes éthiques sont connus.

Organisation interne

- Les directives en matière de durabilité sont communiquées lors de la prise de fonction ou de l'embauche de nouveaux-elles collaborateur-ric-e-s. Elles sont accessibles via un lien dans le « How To UNES ».
- La co-présidence, le secrétariat général et le ressort Durabilité remettent chaque année au comité un rapport sur la manière dont les mesures sont mises en œuvre.